FMH Editorial 933

## Quo vadis DRG?

## Jürg Unger-Köppel

Dr méd., membre du Comité central de la FMH, responsable du département Médecine et tarifs hospitaliers



Développés par les partenaires de santé qui défendent des intérêts différents, les tarifs du domaine des assurances sociales sont le fruit de compromis. De plus, ils ne peuvent pas être fixés ou négociés par un seul prestataire; les structures tarifaires exigent bien plus d'être calculées toujours sur la base de données connues. Depuis l'introduction des DRG en 2012, le système a continué d'être développé chaque année par Swiss-DRG SA. C'est déjà la version 7.0 qui entrera en vigueur à partir de 2018 pour autant que le Conseil fédéral la valide. Avec la FMH, nous sommes étroitement liés au développement partenarial du tarif et nous médecins prenons donc part à son développement. Chaque année, avec la FMH, nous montrons avec précision les modifications intervenues par rapport à la version précédente et nous évaluons les développements du point de vue médical. Vous découvrirez la prise de position concernant SwissDRG version 7.0 dans le présent numéro du Bulletin des médecins suisses à la page 935.

Développer une vision d'ensemble doit être une priorité absolue pour l'évolution future du système de forfaits par cas SwissDRG.

Dans l'analyse de cette année, nous soulignons une nouvelle fois que les développements manquent à nos yeux d'une vision d'ensemble. Les améliorations annuelles sont des réactions aux versions précédentes: chaque année, les sociétés de discipline et les organisations faîtières, les cantons, les assureurs-maladie et les hôpitaux soumettent à SwissDRG des propositions sur les déséquilibres du tarif qui devraient être corrigés. La décision de leur donner suite ou non se base sur l'évaluation des données disponibles. Pour la FMH, il serait aussi souhaitable de guider le développement du tarif par des réponses générales à des questions telles que: comment réduire à long terme les cas hautement déficitaires? Comment éviter les incitatifs négatifs des cas hautement bénéficiaires? Comment gérer les interfaces avec le secteur ambulatoire? Peut-on simplifier le système et donc réduire les tâches administratives des fournisseurs de prestations? Existe-t-il un potentiel d'amélioration au-delà des DRG pour différents domaines des soins somatiques? Comment les trois systèmes tarifaires hospitaliers (SwissDRG, TARPSY, ST Reha) peuventils prendre en compte de manière pertinente les enfants et les jeunes?

Une base de données de bonne qualité est le préalable à une structure tarifaire convaincante.

La FMH est propriétaire de SwissDRG SA, conjointement avec H+, les assureurs et la Conférence des directeurs de la santé. Au sein du conseil d'administration et de tous les groupes de travail, nous défendons les intérêts du corps médical. Pour cela, il est primordial que les données satisfassent aux exigences car la plupart des réponses se trouvent dans l'évaluation de ces données. Voici un exemple qui rappelle que les données peuvent également contredire notre intuition. La plupart des gens croient qu'un cas traité en urgence occasionne des coûts plus élevés qu'une simple hospitalisation. Les données dont nous disposons jusqu'à présent indiquent pourtant que ce n'est le cas ni avec les DRG ni avec TAR-PSY. Les résultats, et donc les structures tarifaires qui en découlent, ne seront jamais aussi bons que les données sur lesquelles ils reposent. Les initiatives de «notre» SwissDRG SA d'améliorer la qualité des données en collaboration avec les hôpitaux doivent donc être encouragées. Comme chacun sait, le diable se cache dans les détails car, même si les médecins documentent bien les traitements de leurs patients, cela ne veut pas pour autant dire que les données circulent correctement entre les différentes interfaces pour arriver jusqu'à SwissDRG SA. C'est pourquoi il est important que tous ceux impliqués dans ce processus vérifient régulièrement la plausibilité des données livrées. Ainsi, nous créerons ensemble une base de données de haute qualité pour répondre aux questions et aux évolutions. Grâce à cela, la FMH pourra représenter durablement le point de vue des médecins dans ce processus de développement.